

23 avr 2014 -11:16

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Identification pour applications publiques numériques

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui rend possible l'identification pour les applications publiques numériques.

Le projet décrit les conditions d'agrément pour les fournisseurs d'un service d'identification en ligne basé sur un moyen d'identification sans fil. Il détermine les spécifications fonctionnelles et techniques auxquelles doivent satisfaire les appareils non connectés ou sans fil pour la lecture de la carte d'identité électronique. Après l'agrément par le service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict), les fournisseurs pourront également proposer leur service d'identification pour des applications publiques numériques.

Ce projet s'inscrit dans la politique d'e-gouvernement globale du gouvernement fédéral afin de permettre aux administrations et aux citoyens d'utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'applications publiques numériques.

Projet d'arrêté royal fixant les conditions, la procédure et les conséquences de l'agrément de services d'identification pour applications publiques numériques qui utilisent des moyens d'identification sans fil

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>